

Boucau

Raffinerie du Midi...



BOUCAU, 2050

« ...Certaines études laissent penser que les (Boucalais les) plus chanceux, à l'époque (été 2007), avaient été transplantés dans des cités arborescentes imaginées par l'architecte Belge Luc Schuiten, mais la découverte de vestiges de baraquements laissent penser que la plupart avaient été accueillis dans des camps de transit dont on garde encore la trace dans les forêts landaises... »

La suite... pages 8 et 9

2. Infos en vrac

3. Dernières nouvelles ferroviaires

4. Brèves sociales

5. Qui a envie de manger des fraises d'Espagne ?

6. SPPI ou démocratie bananière ?

7. Le point sur les vautours

8 / 9. Dossier : **Quand la fiction peut rejoindre la réalité**

10. **MON 810** : moratoire ou poker menteur ?

13. Étude de la qualité des eaux de l'estuaire de l'Adour

14. La page d'ATTAC

15. Risques industriels et communication

16. Cultures : «PERSEPOLIS»

BIMESTRIEL - 2,30€

N° 121
JUILLET / AOUT 2007

ISSN 0998 - 2787



... infos en vrac ...

Ligne à Très Haute Tension au Pays Basque

Un projet de LGV, l'élargissement de l'A63, un projet de transnavarraise, ça ne suffisait pas, si on y ajoutait une THT ? Voilà c'est fait les gouvernements français et espagnol étudient la question. Même nos élus les plus boulimiques pestent contre le projet. Vallée d'Urepel ? Soule ? Basse Navarre ? Rien ne filtre mais une grosse colère s'avèrera nécessaire. Les associations ont de beaux jours devant elles.

Le projet EPR tourne au désastre en Finlande...

Depuis le lancement des travaux mi-2005, les problèmes se sont enchaînés jusqu'à faire prendre un an et demi de retard au chantier, en un an et demi de travaux !...

Exemple emblématique de cette déroute : la chemise en acier, sorte de peau intérieure du réacteur destinée à le protéger et à le rendre étanche. La fabrication de cette pièce cruciale a été confiée à une compagnie allemande, qui a en réalité sous-traité cette tâche à une entreprise polonaise spécialisée dans les coques de navires mais n'ayant jamais travaillé pour l'industrie nucléaire ! Cette usine polonaise a utilisé des méthodes dépassées et incompatibles avec les critères de sûreté nucléaire, comme les soudures à la main !

Résultat : la chemise en acier ne répond pas aux normes de sûreté. De plus, la première pièce de cette chemise a été endomma-

gée lors d'une tempête alors qu'elle était stockée sur le site d'Olkiluoto...

Tous ces problèmes mettent en évidence l'incapacité de TVO mais surtout du fournisseur Areva à mener un tel chantier.

Le chantier de construction du premier réacteur EPR en Finlande nous donne un avant-goût de ce qui nous attend en France si le gouvernement donne le feu vert au projet prévu à Flamanville.

Transports indécents : encore !

Le 20 juin 2007, à 13h, France2 annonçait le tournoi de beach volley de Paris. On y expliquait notamment qu'il avait été nécessaire de faire venir 3 600 tonnes de sable... du Canada !

Accident de camion en vallée d'Aspe

Ce qui devait arriver est arrivé, voici qu'un des camions du couloir à camions de la vallée d'Aspe s'est renversé dans le ravin. Ce 15^e accident est bien sûr le plus grave car près de 20 000 litres de lessive de potasse sont partis dans le gave. Le préfet parle de 12 à 15 000 poissons morts, chez les pêcheurs on parle de 25 à 30 000. Le gave est vraiment lessivé sur presque 4 km. Huit jours plus tard, nouvel accident de poids lourd au même endroit. C'est du tournesol concassé qui cette fois termine sa course au fond du ravin. Et dire qu'ici on aurait pu choisir le train au lieu des camions. Les champions de la route se font discrets...

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le samedi 26 mai, à Bostens dans les Landes de nombreuses associations aquitaines se sont regroupées pour peser plus fort contre l'offensive sans précédent de nombreux projets d'infrastructures en Aquitaine. Nous publions ci-dessous le communiqué commun.

BOSTENS (Landes). Le Samedi 26 mai 2007, des associations aquitaines demandent un gel des projets d'infrastructures de transports dans la région jusqu'au « Grenelle de l'environnement ».

Les associations et syndicats présents à Bostens ce samedi 26 mai 2007 ont décidé

de se regrouper au sein d'une coordination dont l'objectif est d'être un véritable contre-pouvoir aux politiques du fait accompli et de la fuite en avant en matière de transports. Fortes de leur récent succès contentieux contre le contournement autoroutier de Bordeaux, elles souhaitent relancer diverses actions, notamment juridiques pour faire prévaloir le respect de l'état de droit et les engagements de la France dans le domaine de la lutte contre l'effet de serre. Cette coordination demande instamment au nouveau ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et des transports, de suspendre toutes les décisions et début de travaux éventuels liés aux projets d'infrastructures nouvelles en Aquitaine, jusqu'au prochain « Grenelle de l'environnement » prévu en octobre 2007, à savoir :

• Autoroute Langon-Pau A 65 ;
• Contournement autoroutier de Bordeaux ;
• « Transnavarraise » ;
• Élargissement et privatisation de la Nationale 10 entre Bordeaux et Hendaye ;
• LGV Bordeaux-Hendaye et

Bordeaux-Toulouse ;
• Projets de gravières (Lahontan (64), St-Cricq du gave (40), etc.).

Le collectif demande également au ministre de garantir que les questions de l'impact environnemental et climatique, et de la durabilité des différents modes de transports soient réellement inscrites à l'ordre du jour de cette réunion. Enfin, la coordination demande au ministre et maire de Bordeaux un rendez-vous afin de remettre à plat l'ensemble des projets nouveaux en Aquitaine, qui sont incohérents et sans utilité publique.

Signataires :

Associations concernées par les projets d'autoroute Langon-Pau (A65), de contournement autoroutier de Bordeaux, de LGV, de transnavarraise, de gravières (ANCER, APE des 9 fontaines, ASSODEF Lahontan, ARLP, BAE, CACI, CADE, CGT équipement 40, CGT ferroviaire, Coimères environnement, LEA, LEIA, LGPE, Mieux vivre à Doumy, PEAP, SEPANSO, Vivre dans les Landes).



Dernières nouvelles ferroviaires

2900

2900, c'est le nombre de km. de voies de service susceptibles d'être déclassées, selon un document du CA de la SNCF. Soit un quart du patrimoine !

L'Autriche relève les droits de péage

L'Autriche relève les droits de péage de 4,2 à 26,9 centimes par km. en moyenne pour les camions circulant sur ses autoroutes à partir du 1^{er} juillet, ce qui rapporterait quelques 115 millions d'euros supplémentaires annuels. L'Autriche qui a vu la circulation des poids lourds croître de 18% depuis le début de l'année, veut aussi augmenter les taxes sur les carburants, en espérant que cela incitera les transporteurs à opter pour le fer.

La vie du rail n° 3094 du 13 mars :

L'Union internationale des chemins de fer indique :

En 2005 augmentation du fret ferroviaire pour l'ensemble de l'Europe : 2,50 %. En 2006 : 4,95 %

La Vie du rail n° 3105 du 30 Mai :

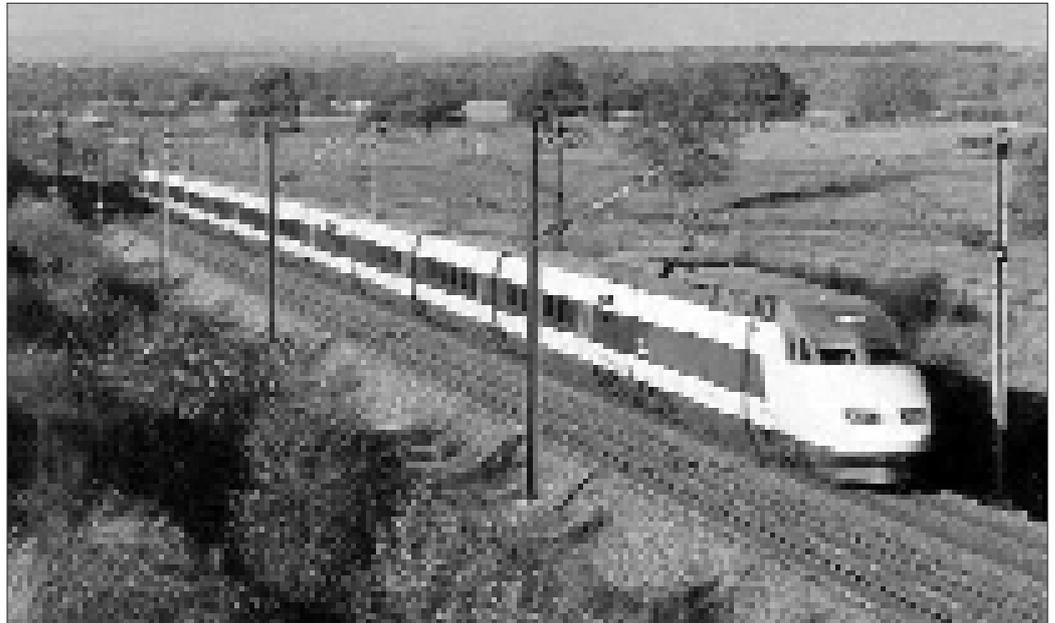
La C.G.T. de la SNCF dénonce les méfaits du plan fret qui malgré ses très mauvais résultats doit être poursuivi :

Transport fret SNCF en t-km en 2000, 55, en 2006, 40,9 GTK.

Le même syndicat exprime l'idée qu'une baisse régulière du fret SNCF ira de pair avec une augmentation générale du trafic des marchandises, évoqué 40 % en 2020. Toutes les organisations syndicales partagent ce constat.

TGV FRANCE-ESPAGNE Pas de liaison avant 2012

La liaison ferroviaire à grande vitesse qui devait relier la France à l'Espagne d'ici 2009 ne sera pas en service avant 2012, à cause de la complexité des tunnels restant à réaliser.



Il faudra attendre trois ans de plus pour voir une liaison ferroviaire à grande vitesse entre la France et l'Espagne via Barcelone. Selon les médias espagnols, l'arrivée de la liaison ferroviaire à grande vitesse ne sera pas en place en 2009 comme prévu mais en 2012. En cause, la complexité des tunnels restant à creuser et la sécurité des édifices alentours.

Mise en route du TGV Est

Derrière les flons flons de l'inauguration du TGV Est, les problèmes habituels ont commencé à faire des vagues. Le rabattage de la clientèle vers les TGV pour fabriquer le « succès commercial » a pour corollaire la disparition des trains corail, la suppression d'arrêts pour les TER. D'après le journal du Dimanche, le Conseil Régional a déjà recensé 28 protestations et une première manifestation de 200 usagers sur les voies. Absence de correspondance à Ars en Moselle et 3/4 d'heure d'attente pour les collégiens le soir, handicapés qui ne peuvent plus se rendre vers leur CAT, usagers qui ne peuvent plus arriver avant 8h30 à Nancy, sous préfectures de Commercy, Toul, Longwy, Neufchâteau, Verdun qui ne sont plus reliées à la capitale et pour qui il faudra aller jusqu'à Nancy pour prendre le TGV, et déjà deux

gares en rase campagne non desservies par les trains et rivalité entre communes, la liste est longue.

Communes concernées par le passage de la LGV Bordeaux-Espagne

Alors que RFF se fend d'un communiqué pour dire qu'il n'existe pas de tracés pour tenter de mettre un frein aux réunions des communes concernées (600 personnes à Ustaritz, 200 à St Pée, 200 au hameau d'Elizaberrri Mouguerre et 90 à Biriattou), un petit coup d'œil sur le site du débat permet de trouver une liste RFF des communes concernées par le passage de la LGV Bordeaux Espagne. Dans la rubrique « documents du débat », dans « notes complémentaires » on trouve cette liste pour les 3 scénarios. Voici quelques chiffres sur le scénario qui a été choisi : le 3.

Au Pays basque, Ahetze voit 67 % de son territoire susceptible de recevoir la LGV, Arbonne 30 %, Arcangues 59 %, Ascain 86 %, Bassussary 22 %, Bayonne 26 %, Biriattou 86 %, Ciboure 63 %, Jatxou 18 %, Lahonce 100 %, Larressore 1 %, Mouguerre 75 %, St Jean de Luz 35 %, ST Pée 61 %, St Pierre d'Irube 92 %, Sare 1 %, Urcuit 22 %, Urrugne 61 %, Ustaritz 95 %, Villefranque 87 %.

Dans le Sud des Landes : Angoumé

84 %, Begaar 100 %, Bénése Marennes 90 %, Biaudos 40 %, Hinx 63 %, Labenne 47 %, Orx 100 %, St André de Seignanx 100 %, St Barthélémy 42 %, St Martin de Seignanx 98 %, Saubrigues 100 %.

Et on voudrait que les habitants de ces communes dorment sur leurs deux oreilles pendant que RFF s'occupe tranquillement d'eux...

Pour rassurer encore plus tous ceux qui pensent qu'il n'y a pas encore de tracés, toujours sur le site du débat (débat public projet ferroviaire Bordeaux Espagne) dans la rubrique « documents consultables » puis dans « autres documents » on trouve des cartes de l'Institut Géographique National (IGN) 2006. Ces cartes ne sont pas assez précises, mais on remarque celle qui correspond au lobbying béarnais avec un contournement de Dax par l'Est, des bifurcations au nord de Pau puis une remontée vers Dax pour certains TGV qui reprennent la voie existante vers Bayonne ou un passage au sud de Dax et une descente vers Ustaritz pour les autres TGV.

A ce train-là, vous verrez que pour aller à Bordeaux, on mettra plus de temps qu'avant.



Par JM. FAYE

Brevés Sociales

Taux de chômage

★ Les statistiques du gouvernement sont très contestées. Le taux de chômage aurait été ramené à 8,2% et la barre très symbolique des 2 millions de chômeurs serait à portée de main. Le nombre de chômeurs aurait baissé en avril de 1,2% (-25300 personnes). Mais il s'agit en effet d'utiliser le conditionnel car le chiffre ne concerne que les personnes « immédiatement disponibles » à la recherche d'un CDI à temps plein. Le chiffre masque les 8,1% de radiations administratives, qui instituent la manière artificielle de réduire le taux de chômage. Pour certains économistes, le taux de chômage est un indicateur de moins en moins pertinent pour juger de l'efficacité du marché de l'emploi... À suivre !

Syndicalisme et idéologie

★ Le prix Nobel d'économie 2006 (Edmund S. Phelps) a déploré récemment « l'interventionnisme gouvernemental et celui des syndicats ». Pour lui, état et syndicats sont responsables de la méforme de l'économie française. Se souciant peu des liens politiques entre le patronat et la classe politique dominante, il porte ses attaques surtout sur un pouvoir « considérable » des organisations syndicales. Il vante, comme Sarko, un capitalisme anglo-saxon décomplexé et qui laisse de moins en moins de place à un syndicalisme de combat. Il fait la promotion, au contraire, d'un esprit d'entreprise à tout crin pour lutter contre ce qu'il considère comme du corporatisme. Bref, la grande soupe libérale.

Répression syndicale en Seine-Saint-Denis

★ Employé de la société SERVIR, filiale d'Air France, Manuel Goncalves, a été attrait au tribunal après plainte portée contre lui par son employeur pour « faux et usage de faux ». En fait, il s'agit seu-

lement d'une pétition signée par 330 salariés que la société SERVIR considère comme truquée tant au niveau de fausses signatures que d'éléments du texte changés après signature. Ironie de la situation : la pétition portait sur la liberté d'expression. En fait, la raison de l'acharnement est peut-être ailleurs : ce syndicaliste CGT a pris la tête de procédures prud'homales qui ont amené par trois fois la condamnation de son employeur au sujet de la régularité de certains contrats... D'autres cas de répression fleurissent dans ce même département... Offensive globale donc !

Maison Sûr... Pas pour tout le monde !

★ Basée à Anglet, la plateforme de télémarketing de « Maison Sûr » a vécu dernièrement une effervescence de lutte. Ses salariées ont fait grève pour protester contre le licenciement économique de 8 d'entre elles alors que l'activité va être délocalisée au Maroc et que l'ANPE appelle (pour cette société) à recruter des personnes qui feraient du porte à porte et seraient payées moins cher. La société qui travaille dans la protection du bois, employait jusqu'alors 13 personnes sur Anglet, toutes destinées à la prospection téléphonique.

Aciéries de l'Atlantique Changement (encore) de proprio

★ L'usine du Boucau va être rachetée par le groupe métallurgique catalan CELSA. Le groupe galicien ANON, propriétaire actuel des Aciéries de l'Atlantique a vendu ses actions à CELSA pour un montant de 415 millions d'euros. Selon le « repreneur », il n'y aurait pas de danger pour l'emploi. L'opération de rachat s'est faite dans un climat de mépris des instances représentatives du personnel. Pour les syndicats, l'habitude de la mai-

son est de « s'asseoir » sur les droits des salariés quant à leur représentation au sein de l'entreprise. On peut craindre le pire pour l'emploi.

Inquiétude à la MGEN 64

★ Une restructuration est en cours à la Mutuelle Générale de l'Education Nationale. La direction a décidé d'accélérer la procédure en transférant pour fin 2008 la majorité des tâches de gestion vers des centres de traitement et ne souhaite pas attendre les départs en retraite d'après les syndicats CGT et CFDT. Selon eux, 573 postes des sections départementales seraient en question avec obligation de mobilité à la clef mais également cessation anticipée d'activité et licenciement économique. Est en cause également en terme la permanence d'un service de proximité de qualité auprès des mutualistes. Vu la pyramide des âges (47 ans de moyenne) beaucoup de salariés pourraient se retrouver au tapis.

Lutte des ambulanciers

★ Dernièrement, les ambulanciers de 8 entreprises d'ambulances du Pays Basque et du Sud des Landes se sont mis en grève estimant qu'il est urgent de supprimer les heures d'équivalence dans leur métier. La législation en cours prévoit que pour une heure travaillée, seulement 50 minutes sont payées. En fait les temps d'attente et d'arrêt quand les clients sont en consultation ne sont pas rémunérés. Ils revendiquent aussi le paiement de toute heure supplémentaire et l'obtention d'un treizième mois. D'autre part, le samedi, considéré jusqu'alors comme jour de permanence (avec prime à la clef), serait dans l'avenir considéré comme jour ordinaire (perte de prime).

LAB s'installe

★ Le 6 Juin dernier, le syndicat LAB a inauguré son

nouveau local à Hendaye (Joncaux). Cette organisation a fini par obtenir de la mairie, comme pour les autres syndicats, ce local. Il a fallu pour cela que LAB porte la question sur la place publique. Des membres de la CGT d'Hendaye, de LAB Irun ainsi que Ainhoa ETXAIIDE, secrétaire générale adjointe du syndicat abertzale ont participé à l'inauguration. Un pas de plus dans la reconnaissance de LAB dans le paysage syndical.

Ces « chers » actionnaires de PSA

★ Après le scandale d'EADS, c'est au tour des salariés de PSA de mesurer le cynisme de leurs actionnaires. Le constructeur a programmé la suppression de 4800 postes (ajoutés aux 10000 déjà annoncés l'an dernier). Les syndicats demandent pourtant que les richesses produites par les salariés servent au « développement de l'entreprise, de l'emploi et des salariés ». La CGT dit son écoeurément de voir 317 millions d'euros versés dans le même temps aux actionnaires. A elle seule la famille PEUGEOT va toucher 95 millions d'euros. Côté stock-options, c'est le même scandale... En quelques années, c'est 2,7 milliards d'euros qui sont partis en fumée.

ANTIPUB - Procès

★ Pour avoir, le 27 janvier dernier, écrit à la bombe : « Consomme, pollue » sur un panneau publicitaire, deux « barbouilleurs » antipubs de Lyon ont été convoqués devant la justice le 2 mai dernier. Il s'agit du 4ème procès du même genre contre les membres d'un collectif qui s'intitule : « Les déboulonneurs ». Depuis 2005, ce mouvement cherche à ouvrir le débat public sur une publicité envahissante. Selon lui, la loi n'est pas suffisamment protectrice et elle permet en fait une « privatisation de l'espace public »... Et la vente du « temps de cerveau disponibles de tous les citoyens ».

Qui a envie de manger des fraises d'Espagne ?

*Un fidèle lecteur nous a envoyé cet article du journal Politis
Nous le reproduisons volontiers*

« D'ici à la mi-juin, la France aura importé d'Espagne plus de 83 000 tonnes de fraises. Enfin, si on peut appeler « fraises » ces gros trucs rouges, encore verts près de la queue car cueillis avant d'être mûrs, et ressemblant à des tomates. Avec d'ailleurs à peu près le goût des tomates... Si le seul problème posé par ces fruits était leur fadeur, après tout, seuls les consommateurs piégés pourraient se plaindre d'avoir acheté un produit qui se brade actuellement entre deux et trois euros le kilo sur les marchés et dans les grandes surfaces, après avoir parcouru 1 500 km en camion. À dix tonnes en moyenne par véhicule, ils sont 16 000 par an à faire un parcours valant son pesant de fraises en CO2 et autres gaz d'échappement. Car la quasi-totalité de ces fruits poussent dans le sud de l'Andalousie, sur les limites du parc national de Doñana, près du delta du Guadalquivir, l'une des plus fabuleuses réserves d'oiseaux migrateurs et nicheurs d'Europe. Il aura fallu qu'une équipe d'enquêteurs du WWF- France s'intéresse à la marée montante de cette fraise hors saison pour que soit révélée l'aberration écologique de cette production qui étouffe la fraise française (dont une partie, d'ailleurs, ne pousse pas dans de meilleures conditions écologiques). Ce qu'ont découvert les envoyés spéciaux du WWF, et que confirment les écologistes espagnols, illustre la mondialisation bon marché.

Cette agriculture couvre près de six mille hectares, dont une bonne centaine empiète déjà en toute illégalité (tolérée) sur le parc national. Officiellement, 60 % de ces cultures seulement sont autorisées ; les autres sont des extensions « sauvages » sur lesquelles le pouvoir régional ferme les yeux en dépit des protestations des écologistes. Les fraisiers destinés à

**Par Claude-Marie Vadrot
Politis - Jeudi 12 avril 2007**

cette production, bien qu'il s'agisse d'une plante vivace productive plusieurs années, sont détruits chaque année. Pour donner des fraises hors saison, les plants produits in vitro sont placés en plein été dans

*Crever pour crever...
Autant manger la
production locale !*



des frigos qui simulent l'hiver, pour avancer leur production. À l'automne, la terre sableuse est nettoyée et stérilisée, et la microfaune détruite avec du bromure de méthyle et de la chloropicrine. Le premier est un poison violent interdit par le protocole de Montréal sur les gaz attaquant la couche d'ozone, signé en 1987 (dernier délai en 2005) ; le second, composé de chlore et d'ammoniaque, est aussi un poison dangereux : il bloque les alvéoles pulmonaires.

Qui s'en soucie ? La plupart des producteurs de fraises andalouses emploient une main-d'œuvre marocaine, des saisonniers ou des sans-papiers sous-payés et logés dans des conditions précaires, qui se réchauffent le soir en brûlant les

résidus des serres en plastique recouvrant les fraisiers au cœur de l'hiver... Un écologiste de la région raconte l'explosion de maladies pulmonaires et d'affections de la peau.

Les plants poussent sur un plastique noir et reçoivent une irrigation qui transporte des engrais, des pesticides et des fongicides. Les cultures sont alimentées en eau par des forages dont la moitié ont été installés de façon illégale. Ce qui transforme en savane sèche une partie de cette région d'Andalousie, entraîne l'exode des oiseaux migrateurs et la disparition des derniers lynx pardel, petits carnivores dont il ne reste plus qu'une trentaine dans la région, leur seule nourriture, les lapins, étant en voie de disparition. Comme la forêt, dont 2 000 hectares ont été rasés pour faire place aux fraisiers.

La saison est terminée au début du mois de juin. Les cinq mille tonnes de plastique sont soit emportées par le vent, soit enfouies n'importe où, soit brûlées sur place. Et les ouvriers agricoles sont priés de retourner chez eux ou de s'exiler ailleurs en Espagne. Remarquez : ils ont le droit de se faire soigner à leurs frais au cas où les produits nocifs qu'ils ont respiré...

La production et l'exportation de la fraise espagnole, l'essentiel étant vendu dès avant la fin de l'hiver et jusqu'en avril, représente ce qu'il y a de moins durable comme agriculture, et bouleverse ce qui demeure dans l'esprit du public comme notion de saison.

Quand la région sera ravagée et la production trop onéreuse, elle sera transférée au Maroc, où les industriels espagnols de la fraise commencent à s'installer. Avant de venir de Chine, d'où sont déjà importées des pommes encore plus traitées que les pommes françaises...»

Alain Juppé : Un petit tour et puis s'en va...

Après la tentation de Venise, Monsieur Juppé avait paraît-il trouvé son chemin de Damas avec sa nomination au poste de grand maître de l'écologie ; conversion brutale à cette nouvelle cause qui lui avait été révélée lors de son exil dans les neiges canadiennes. Il va sans dire que les associations « environnementalistes » étaient loin d'être convaincues par cette brusque prise de conscience, de pure circonstance, vraisemblablement inspirée par la signature démagogique du pacte écologique de Nicolas « Bouygues – Hulot » par notre président Sarkozy 1^{er}. Durant ce bref passage aux affaires, M. Juppé a donné deux signes forts de son engagement écolo à travers deux arbitrages favorables, l'un à la culture du maïs génétiquement modifié MON 810, interdit en Allemagne pour cause de toxicité anormale, et l'autre concernant le nucléaire, les lobbyings de l'agriculture productiviste et d'Areva expliquant en partie cela. Rappelons tout de même que le même M. Juppé s'était déjà illustré par le passé en manifestant sa réticence à appliquer la directive Natura 2000. Nous remercions donc très vivement les électeurs bordelais d'avoir poussé sur la touche cet écolo d'opérette, ce qui n'apporte d'ailleurs aucune garantie quant à la sincérité de son successeur.

**Peut-être m'aviez vous
déjà oublié ?**

ABONNEMENT

SPPPI

Ou démocratie bananière ?

QUE se passe-t-il au SPPPI Estuaire de l'Adour ? Rappelons pour les profanes que ce Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles est une instance de concertation mise en place en 1998 par l'Etat après étude locale des besoins et problèmes. Sont conviés autour de la table : les élus locaux (Bayonne, Anglet, Boucau et Tarnos), les administrations (DRIRE, DDAS, DDE...), la CABAB, la CCI, les préfets des deux départements, les industriels et les associations locales de protection de l'environnement.

La dernière réunion plénière de cette instance date de mai 2006. Depuis, plus rien ! Quelle ne fut donc pas notre surprise d'apprendre par la bande qu'une réunion s'était tenue le 9 mai dernier en catimini entre les élus de Boucau et Anglet, les industriels de la zone, les administrations, la CABAB et la CCI et c'est tout. Exit les associations, les représentants de Bayonne et Tarnos.

Les « copains et les coquins » se sont retrouvés entre eux pour discuter de leurs petites affaires hors des oreilles malveillantes. Mais qu'est ce que c'est que cette démocratie bananière ? Ces gens-là ont-ils déjà entendu parler de la Convention d'Aarhus qui pose entre autres droits, la participation des citoyens au processus décisionnel ? Quelle idée se font-ils de la démocratie, du pluralisme et de la transparence ?

Ceci est d'autant plus « amusant » qu'en pleine période électorale, nous voyons deux municipalités de droite (Anglet) et de gauche (Boucau), faire ami-ami quand il s'agit de truander les grands principes citoyens si grandement défendus par ailleurs dans les discours. Ce cynisme est pitoyable et écoeurant.

Nous avons également appris par la bande qu'une étude va être lancée sur la qualité des eaux de l'Adour après que la DDE ait investi plus de

2,5 millions de francs en début 2000 avec la collaboration de l'Université de Pau pour ce faire. Nous possédons tous les résultats de cette étude et nous savons qui pollue et où. Relancer une autre étude évite de prendre les décisions qui fâchent. On appelle cela se foutre du monde.

Mais qu'en est-il des pollutions industrielles ? Sur le front rien de nouveau ! ADA pollue à qui mieux mieux l'air et l'eau. Ses prélèvements dans la nappe phréatique sont toujours aussi catastrophiques (par contre, vous devez économiser l'eau, c'est un acte citoyen). Les pollutions des stations d'épuration ne sont pas réglées (loin s'en faut). Les déchargements d'engrais sont toujours aussi épouvantables. Rappelons la dernière histoire marrante : le port de Bayonne a obtenu l'agrément de la norme environnementale ISO 14000. Les salariés des entreprises portuaires en rigolent encore. Cela prouve le crédit que l'on peut accorder à ce genre de certification et à ceux qui les attribuent. Arrêtons là la litanie, la liste est encore longue. Il faut faire confiance aux industriels, nous disent-ils. Ben voyons ! On leur fait confiance depuis le début de la Révolution Industrielle et qu'en est-il du résultat ? L'Humanité court à sa perte.

Toujours est-il que cette politique du catimini n'est plus acceptable. Cela pouvait à la limite se concevoir dans les années 50/60 en plein boom de la reconstruction mais pas de nos jours.

Les textes juridiques et les jurisprudences rappellent les droits des citoyens et que voyons-nous ici ? La continuation des turpitudes qui entraînent la France à être régulièrement condamnée par la Cour Européenne de Justice pour non application de la réglementation en matière d'environnement. Cela suffit ! Il est temps de se mettre au travail.

Gérard Claverie

Une lente agonie ou une mort programmée ?

Le SPPPI, ou S3PI de l'estuaire de l'Adour a vu le jour il y a dix ans déjà pour répondre à des problèmes récurrents de pollution des eaux de l'Adour ainsi que par les rejets atmosphériques de toute sorte portant atteinte à la santé des personnels travaillant sur la zone portuaire, ainsi qu'à celle des populations riveraines. D'autres problèmes relatifs, par exemple à l'incinérateur de Bacheforès, aux risques majeurs, notamment ceux qui sont relatifs aux installations classées relevant de la directive SEVESO ou aux terrains contaminés par la radioactivité de la société Interfertel (anciennement Reno) et aux personnels qui furent exposés à la radioactivité sans aucune protection pendant des années, ce qui fut également le cas des riverains de ces installations. Cette liste non exhaustive justifiait grandement la création de cette structure consultative prévue par la loi et présidée dès l'origine par Monsieur le sous préfet des Pyrénées Atlantiques et pilotée par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement).

Hélas si l'intention était louable, dès 2001, on se rendait compte que malgré le SPPPI, on ne voyait rien bouger, un immobilisme presque total, des affaires classées, des procédures enterrées avant qu'elles ne voient le jour ; au sein même du dispositif des règlements de compte visant à l'élimination de certains, peu en cour, dont le seul tort était de pointer les insuffisances flagrantes et qui malgré leur travail bénévole furent mis sur la touche sans ménagement ni élégance... Un manque de moyens flagrant, qui ne permit jamais de créer un poste de permanent pourtant indispensable et à côté de cela, des études coûteuses, redondantes autant qu'inutiles notamment sur la pollution des eaux de l'Adour où les pollutions sont clairement identifiées ainsi que les responsabilités avérées, mais qui permettent ainsi de gagner du temps et de ne faire de peine à personne. Les années passent ainsi, les associations participent autant que faire se peut, on a même vu des représentants de riverains qui disparurent peu à peu devant la stérilité de tout cela. Les assemblées plénières s'espacèrent, jusqu'à ce mercredi 20 juin première assemblée depuis un an où fut annoncée la suppression des deux commissions fonctionnant encore, celle de l'eau et des risques majeurs. Il ne reste donc plus qu'une coquille vide en lieu et place du S3PI de l'estuaire de l'Adour. Il existe encore virtuellement mais il est moribond, y a-t-il encore un espoir de le sauver ? La création d'un CLIC ne peut le remplacer car il ne concerne que les deux entreprises du port classées SEVESO seuil haut : LBC et Raffinerie du midi.

Les pollutions et les nuisances persistent, voir s'aggravent pour certaines et les riverains perdent patience. Comme au niveau national, il est probable que les promesses et les efforts de pédagogie ne s'avèrent très rapidement insuffisants. La « com » a ses limites !

Il est également bon de rappeler qu'en matière de confiance, ce sont les associations que les citoyens placent en tête, loin devant les administrations, les élus et les politiques.

VAUTOURS :

Depuis l'incident d'Ilharre, leurs défenseurs n'ont pas envie de rire !

« L'attaque » perpétrée dans la petite commune bas-navarraise par une bande (organisée ?) de pas moins de 150 vautours, selon les témoins, et surtout ses suites médiatico-politiques posent une fois de plus la question des rapports entre l'homme et la nature, le civilisé et le sauvage.



Les vautours (accipitridés) sont des oiseaux « rapaces » au régime essentiellement nécrophage.

CERTAINS, et c'est inacceptable, proposent un bon coup de karcher (cela s'appelle régulation de la population) mais du côté des défenseurs de la vie sauvage nous ne pouvons nous contenter de nos certitudes, même si elles sont étayées par de nombreux biologistes. Il nous faut aller à la rencontre de tous les acteurs de ce grave problème avant que le tir ou pire, le poison, soient utilisés comme « solution ».

Question 1 : Y a-t-il surpopulation de vautours ?

Il ne restait qu'une trentaine de couples au Pays Basque dans les années 60. Le respect de la loi de 1976 a amené leur nombre à croître de 9 % par an jusqu'à atteindre 600 couples à ce jour, ce qui avec les non reproducteurs représente 3 000 oiseaux.

En Espagne il y aurait 25 000 couples 92 % de la population européenne.

Question 2 : Quelle est la nature des dommages causés par les vautours fauves ?

L'Observatoire de la Faune Sauvage, créé en 2002, a reçu 150 constats à ce jour.

- Ceux concernant les ovins sont difficiles à évaluer vu qu'on ne retrouve que la carcasse,
- Pour ce qui est des bovins les

incidents sont de trois sortes (que je ne détaillerai pas) avec cependant un point commun : ils se produisent au moment du vèlage, quand celui-ci a lieu en extérieur et en l'absence de l'éleveur.

Il est à noter qu'on enregistre une attaque pour 10 000 vèlages en extérieur, ce qui est dérisoire... Sauf pour l'éleveur (une vache + un veau = 2 500 €).

Question 3 : Quelle est la nature des dommages causés au bétail ?

Il convient de rappeler que le vautour n'est pas adapté biologiquement pour attaquer. Il n'y a en outre

aucun cas avéré impliquant une bête non affaiblie.

La raison la plus communément admise est la pénurie alimentaire en Espagne, suite à l'interdiction par Bruxelles, appliquée très souvent à la lettre par les autorités, des muladares (les charniers où les éleveurs déposaient leurs cadavres d'animaux).

Des bandes de vautours affamés s'éloignent de plus en plus de leurs bases (on en a vu en Belgique récemment) et comme ils craignent de moins en moins l'homme, la faim rendant audacieux, ils réagiraient plus vite à la présence de bêtes en difficulté dans un troupeau.

Quelles solutions ?

L'association sSAIAK qui suit les populations de rapaces en Pays Basque depuis 30 ans estime à juste titre que la mauvaise image du vautour chez nombre d'éleveurs vient de la méconnaissance de son rôle d'équarrisseur naturel. Une grande campagne d'information en ce sens a été décidée.

Mais, vu les proportions prises par l'affaire, du fait de la délirante couverture médiatique des événements, il faudrait également envisager :

- Des aides aux éleveurs pour qu'une surveillance constante des troupeaux puisse être exercée ;
- La création d'une Assurance Tous Risques « Pastoralisme de montagne », qui existe déjà dans les zones à loups et ours. L'éleveur étant indemnisé dans tous les cas, il ne devrait plus être nécessaire de trouver un « vautour émissaire » ;
- La création de placettes de nourrissage, comme dans l'Aude, et surtout l'autorisation de réouverture des « muladares » en Espagne.



Aire de repos sur les Peñas de Itxusi



C'EST en 2050 qu'une équipe d'archéologues mit à jour les vestiges récents d'une civilisation basée sur la rive droite du fleuve. Elle s'était installée il y a 200 ans pour servir la « World company » installée à proximité des grandes voies de navigation maritime du golfe de Gascogne.

Le comportement industriel s'inspirait encore des principes féodaux : les industriels s'installaient leurs sites de production dans les villages et villes de la côte, s'appropriant toutes les dimensions de l'espace : la terre, l'air et l'eau. Les dernières ethnies se voyaient alors contraintes à renoncer à leurs activités ancestrales : bains dans la petite mer, pêche au bord de l'Adour, repas de famille au grand air les soirs d'été.

Selon les indices retrouvés, jusqu'ici on ne sait pas si la plupart des indigènes avaient dû renoncer à leurs habitations : avaient-ils été expropriés, avaient-ils été contraints de délaisser leur maison ? Certains pensent que les plus chanceux avaient été transplantés dans des cités arborescentes imaginées par l'architecte Belge Luc Schuiten mais la découverte de vestiges de baraquements laissent penser que la plupart avaient été accueillis dans des camps de transit dont on garde encore la trace dans les forêts landaises. En retrouvant les vestiges d'un immense dôme de protection on peut aussi imaginer que le dépôt de carburant installé au bord des maisons et de l'Adour avait été fortifié afin qu'aucune explosion ne puisse atteindre les habitations. Les scientifiques continuent leurs investigations et, pour l'instant ne peuvent se prononcer.

Grâce à leur travail on peut reconstituer le long processus qui conduit aujourd'hui

les scientifiques à formuler deux hypothèses : soit les populations avaient abandonné leurs demeures, contraints à laisser le pas aux exigences économiques de grands groupes pétroliers, soit le dépôt de carburant aurait été fortifié, entouré dans des immenses murs ou confiné sous un immense dôme afin de préserver la population environnante.

L'histoire de l'implantation et de l'extension du dépôt de carburant « Raffinerie du midi »

- **1877** - Création d'un « entrepôt magasin de produits pétroliers » société AZUR : petits réservoirs, chaîne de conditionnement emplissage (fûts et bidons) : surface 8 600 m².

- **1930- 1972** - Acquisitions foncières : Surface 45 000 m², extensions de la capacité de stockage portée à 35 000 m³. Ces extensions ont lieu dans un périmètre jouxtant une zone déjà urbanisée en quasi-totalité pour les zones qui s'intituleront plus tard Z1 et Z2 avec les Directives Seveso et sont menées sans concertation avec les riverains, par la voie des Enquêtes de Commodo-Incommodo.

- **1972** - Les premiers travaux de construction du dernier bac construit (bac 42) font craindre un bac de très grande capacité. Il se confirmera que ce bac aura un volume de 14 500 m³, augmentant de 75 % la capacité de stockage du dépôt.

Cela apparaît aux riverains comme un défi au bon sens élémentaire. Une pétition est lancée sans que les autorités concernées prennent en compte les inquiétudes des riverains et le bac est construit.

- **1992** - Une nouvelle culture du danger apparaît : réalisation de « l'analyse de dangers » (modélisations et

retours d'expérience) ; elles confirmeront les craintes initiales des riverains.

- **2001** - Mise à jour tardive de l'analyse de dangers (la mise à jour de l'analyse de danger de 1992 aurait dû se faire en 1997 comme le prévoient les textes réglementaires). En prenant en compte un accident de type « boil over » la dangerosité du dépôt de carburant génère un périmètre de danger de 518 mètres de rayon. Ceci confirmera encore les craintes initiales des riverains.

- **2006** - La mise à jour de l'analyse de dangers prend du retard et l'on sait qu'en juin 2007 elle n'était pas encore achevée ni validée par la DRIRE...

L'année 2007 s'avéra la plus préoccupante pour les riverains et, sans doute, pour les élus locaux

En effet, c'est au cours de cette année que fut mis en place le dispositif PPRT (Plan de Prévention des Risques technologiques) pour le dépôt de carburants de la Raffinerie du Midi à Boucau (baptisée le « Guantanamo du Bas Adour » par les employés ^(ndlr)). Pour information, il faut savoir que la loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages prévoyait l'élaboration de PPRT. Leur objectif était de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et mieux encadrer l'urbanisation future. Les PPRT concernent les établissements SEVESO à « haut risque » dits AS.

Pour résorber les situations héritées du passé, l'exploitant de l'établissement SEVESO AS devait mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité pour atteindre un niveau de risque aussi bas que possible. La maîtrise des risques à la source était la première

priorité. Si ces mesures s'avéraient insuffisantes au regard de la vulnérabilité des populations environnantes, le règlement du PPRT pouvait définir des secteurs dans lesquels il sera possible de déclarer d'utilité publique l'expropriation des habitations et d'autres secteurs où la commune pouvait instaurer un droit de délaissement. Un droit de préemption pouvait être instauré sur l'ensemble du périmètre d'exposition aux risques.

A la lecture des divers documents de l'époque, on connaît les étapes du PPRT :

- **L'élaboration du PPRT** est précédé d'une réunion d'information du CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) qui permet de présenter les installations à l'origine du risque et d'annoncer la prescription du PPRT.

- **La définition du périmètre d'étude du PPRT** : il varie en fonction des effets de l'accident majeur probable.

- **La cartographie des aléas** : l'étude de danger fournie par l'exploitant et validée par la DRIRE permet de recenser les phénomènes dangereux possibles, leur probabilité et l'intensité prévisible de leurs effets. Ces données combinées, un « aléa technologique » est calculé par la DRIRE en tout point du périmètre pour chaque type d'effet.

- **L'analyse des enjeux** : il s'agit de recenser les enjeux présents sur ce territoire : activités, équipement, habitat, routes, voies ferrées, établissement recevant du public, espaces publics, terrains de sport.

- **L'élaboration de la stratégie du PPRT** : le croisement des aléas et des enjeux permet d'effectuer une première cartographie des zones et secteurs pouvant être réglementés (zonage brut). L'objectif de cette étape est



Raffinerie du Midi à Boucau... ou le « Guantanamo du Bas Adour »

de présenter et expliquer les mesures inéluctables ainsi que les choix possibles : carte de zonage brut qui permettront de prescrire des solutions (modification du PLU, expropriation, délaissement, préemption).

- **Le Comité Local d'Information et de concertation (CLIC)** discute de cette carte et donne son avis à l'issue d'un vote : il peut demander des modifications ou des compléments d'étude.

- **Le PPRT** est soumis à enquête publique.

Ainsi, la loi encadrerait cette démarche en s'appuyant d'une part sur des études techniques réalisées par ses services, et d'autre part sur la population concernée, grâce à l'instance créée à cet effet le « *Comité Local d'Information et de Concertation* ».

En juin de l'année 2007, qu'en était-il ?

Le CLIC avait été officiellement mis en place depuis juin 2006 ; sa création, sa composition, avaient fait l'objet d'un arrêté préfectoral ; son bureau réunissait un représentant de chaque collègue : Etat, collectivités locales, industriels, salariés et riverains. La principale association Boucalaise avait revendiqué de faire partie du CLIC, sans succès : lui ont été préférées des associations

basées sur d'autres communes, peu concernées par le dispositif. Heureusement que le CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays Basque) y siégeait et qu'elle a désigné un membre de cette association boucalaise pour le représenter. Ainsi les habitants de Boucau pouvaient avoir l'assurance que toute l'information leur serait délivrée dans de bonnes conditions.

Depuis juin 2006, le bureau du CLIC s'était réuni 2 fois en vue de préparer les réunions à venir : la réunion plénière du CLIC ainsi que l'hypothétique réunion publique destinée à informer directement la population concernée. Jusqu'ici aucun compte rendu des réunions du bureau du CLIC n'avait pu voir le jour, les représentants de l'Etat et des élus regrettant qu'aucun moyen ne puisse encore être déployé pour assurer le secrétariat... au membre du bureau représentant les associations il était répondu à peu près dans ces termes : « *Si vous souhaitez un compte rendu, il vous reste à le faire vous-même* » et « *une réunion de bureau peut rester confidentielle, chaque participant pouvant rendre compte directement à son collègue* ». On pouvait déjà craindre le pire pour la transparence des débats ! Plus encore, ce bureau envi-

sageait alors d'informer la population via une réunion publique, mais à condition que le bureau dispose des informations nécessaires, notamment qu'il soit informé du périmètre d'étude du PPRT. Ce périmètre devait être défini, au plus tard, en juin 2007. A la veille de la réunion du 20 juin 2007, il semblait que ce périmètre n'était pas encore défini et que le PPRT (prioritaire en France !) ne pouvait donc pas démarrer sans avoir défini le champ de l'étude. Les participants (dont le CADE) à la réunion du CLIC du 20 juin apprenaient que ce périmètre d'étude ne serait fixé qu'en fin 2007 et les représentants des communes et de l'Etat recommandaient alors de ne pas informer la population sur le PPRT avant la fin de l'année ! Il semblait alors évident que les outils d'information des populations resteraient dans ce club d'initiés, malgré les demandes réitérées faites par le représentant du CADE et des associations locales. Mais le représentant du CADE informait alors une radio locale de la tenue de la réunion : la présidente du CLIC lui en fait le reproche en séance plénière. La radio, libre de toute contrainte, diffusait alors une émission sur le PPRT et ses conséquences probables, dès le lendemain.

Les associations riveraines levèrent ainsi le verrou de l'opacité en s'appuyant sur la circulaire du 26 avril 2005 qui définit la compétence du CLIC en matière d'information des riverains :

« *Le CLIC a vocation à rappeler les préoccupations de la population et ses demandes en matière d'information. Il peut se saisir de toute question ayant trait à la sécurité d'une installation AS, impliquant les populations riveraines car il doit contribuer à l'amélioration de la concertation et de l'information sur le fonctionnement des installations AS et de tout projet d'installation AS nouvelle ;*

cette instance doit créer un cadre d'échange contribuant à la définition et à la validation d'information, en invitant les industriels et les pouvoirs publics à présenter leur stratégie et leurs résultats en matière de sécurité, en participant aux campagnes d'information réglementaires, et en sensibilisant ses membres à leurs possibilités d'action et à leur rôle de relais d'information. Il convient également que le comité développe un climat de confiance, créant un réseau de personnes ressources, utile dans les situations consécutives aux incidents ou accidents, en vue d'être un lieu de débat dépassionné, et notamment, constituer un relais d'information clairement identifié par les riverains.

Le CLIC doit s'attacher à améliorer l'information et la concertation de la population et des élus des communes situées dans les zones des plans particuliers d'intervention et les faisant participer, autant que possible, aux réunions publiques organisées par les collectivités locales concernées par son action, en promouvant des réunions de sensibilisation à l'intention des milieux scolaire et hospitalier, en suscitant le débat social avant une prise de décision »

On comprend qu'à cette époque les riverains et leurs associations s'indignaient que tout le système fonctionne en cercle d'initiés, peu enclins apparemment à rentrer dans une ère moderne où les habitants peuvent faire valoir leur droit à l'information : l'ère de la transparence. Là s'arrête pour l'instant l'exploitation des documents par les archéologues. On ignore encore si les populations ont été déplacées, si le dépôt de carburant a été confiné ou si, comme les associations de riverains et certains élus le demandaient, ce dépôt a été déplacé, sans plus aucun danger pour les riverains...

...Peut rejoindre la réalité !

MON 810

Moratoires ou poker menteur ?

L'Allemagne aurait donc décrété un moratoire sur le MON 810 et la France suivrait bientôt... Derrière l'agitation médiatique, il est important de faire la part des choses.

Allemagne : un OGM (suspendu) peut en cacher d'autres !

Si l'on prend la peine de lire le décret allemand – ce que les Amis de la Terre ont fait pour le traduire (1) – on découvre que l'Office Fédéral justifie la suspension du MON 810 en citant une quinzaine d'études dont la plupart datent d'avant 2003 et les dernières de 2006 ! Il ne s'agit donc pas vraiment de découvertes de dernière minute, loin s'en faut... Reconnaissons cependant que la situation allemande n'est pas banale : des agriculteurs cultivent actuellement une plante dont la culture est officiellement suspendue car elle pourrait poser des problèmes à l'environnement...

Les études mentionnées dans le décret sont pourtant connues de tout le monde depuis des années, alors pourquoi M. Seehofer, Ministre allemand de l'Agriculture, a-t-il attendu jusqu'à fin avril 2007, pour sortir ce décret « suspendant » le maïs MON 810 ?

Il y a fort à parier que les trois raisons principales sont les suivantes :

- M. Seehofer n'a jamais eu l'intention d'empêcher les agriculteurs de planter ce maïs cette année et il leur a laissé le temps de le semer en toute tranquillité.
- M. Seehofer n'a jamais eu l'intention de gêner Monsanto. En début d'année, Monsanto a déposé à Bruxelles son dossier de demande de prolongement de l'autorisation. En effet, le maïs MON 810 a été autorisé, il y a 10 ans, dans le cadre

Par Christian Berdot - 3 juin 2007

de l'ancienne directive, et cette autorisation doit être révisée, l'an prochain. Les demandes faites à Monsanto par l'Allemagne correspondent de toute façon aux exigences de la nouvelle directive et Monsanto a sûrement déjà bien préparé son plan de surveillance (monitoring).

• Par cette décision sans portée réelle, M. Seehofer essaye de soigner son image. En effet, le ministre de l'Agriculture allemand, comme les conservateurs du gouvernement de Mme Merkel, n'ont jamais caché leur intention de « réformer » la Loi sur les biotechnologies qui est la transcription en droit allemand de la directive 2001/18. Cette loi – même si elle laisse encore trop de marge de manœuvre aux grands propriétaires terriens de l'ancienne Allemagne de l'Est – n'en est pas moins, aujourd'hui, la plus protectrice en Europe. M. Seehofer a donc comme objectif de revoir à la baisse les dispositifs-clés de cette loi (2). N'oublions pas que deux des principales firmes de biotechnologies, Bayer et BASF, sont allemandes et qu'outre-Rhin, on ne peut rien leur refuser... En prévision d'une forte opposition des citoyens allemands au démantèlement de la Loi sur les biotechnologies, M. Seehofer essaye donc d'endormir l'opinion publique avec un « moratoire ».

Alors même que cette mesure ne devrait pas avoir de conséquences réelles sur la commercialisation du MON 810, le gouvernement allemand a reconnu être assiégé par les représentants de Monsanto et l'ambassade des Etats-Unis !

En France, M Juppé aurait prononcé le mot M...

Nous serions prêts à saluer un tel revirement et le fait que la France décrète enfin l'arrêt de la culture du Mon 810 – quitte à se mettre à dos ses bons amis états-uniens.

Mais reconnaissons que cela serait une réelle rupture avec les politiques précédentes alors que :

- le gouvernement Chirac / Sarkozy n'a pas eu le courage politique en 5 ans de transposer en droit français la directive européenne 2001/18 ;
- que le début de transcription adopté par la majorité UMP du Sénat équivaut, dans la pratique, à légaliser la contamination généralisée de l'environnement et de l'agriculture ;
- que le décret passé à la sauvette dans le dernier mois du quinquennat, ne garantit aucune protection pour les filières non-OGM ;
- que la politique d'information du public est indigne d'une démocratie (3),
- et que des peines lourdes sont prononcées régulièrement contre les Faucheurs. (D'ailleurs M. Juppé semble être revenu sur ses propos : « Je n'ai jamais prononcé le mot M... » [4]).

Car face aux risques cités par le gouvernement allemand dans son décret – ou par la Commission européenne dans le secret de la procédure contentieuse à l'OMC sur les OGM (5) – la seule solution est bien de stopper la culture de cet OGM, c'est-à-dire d'ordonner l'arrachage des plants déjà semés et d'arrêter toute autre autorisation d'OGM Bt.

Depuis des années, de nombreuses organisations écologistes ou syndicales demandent cette interdiction. Pourtant, les pouvoirs publics français, en toute connaissance des risques soulignés par les études scientifiques citées plus haut, refusent de prendre les mesures nécessaires. Au contraire, quelques agriculteurs extrémistes, protégés par les services de l'Etat et soutenus par les lobbies des semences et des OGM, peuvent planter chaque

année un peu plus d'hectares de ce maïs controversé (6). L'Etat laisse délibérément pourrir la situation et la contamination génétique peut s'étendre irréversiblement...

Même l'évocation d'un « moratoire » light, à l'Allemande, fait réagir la nouvelle ministre de l'Agriculture, Mme Lagarde – anciennement ministre du Commerce extérieur qui suivait les négociations de l'OMC, notamment à Hong Kong (7) – pour qui une telle décision n'est pas envisageable et certainement politiquement incorrecte vis-à-vis de l'OMC. D'ailleurs, lorsqu'on évoque l'OMC, il faut savoir que les Etats-Unis rebrandissent à mots couverts cette « menace » (8). Leurs pressions sont aujourd'hui plus fortes que jamais pour que l'Union européenne abandonne une bonne partie de son dispositif réglementaire, qu'ils jugent trop restrictif. Dans une série de mails obtenus par les Amis de la Terre-Europe (9) on peut lire que les Etats-Unis veulent forcer la Commission à :

- ignorer les inquiétudes exprimées dans les évaluations des risques et pousser les OGM rapidement sur le marché ;
- accepter une procédure rapide pour les OGM que les Etats-Unis veulent vendre sur le marché européen ;
- autoriser un colza GM controversé comme preuve que la Commission est prête à accepter les exigences des Etats-Unis ;
- supprimer les interdictions nationales mises en place par les Etats-membres ;
- affaiblir les normes concernant la contamination génétique de l'alimentation par des OGM non autorisés dans l'Union Européenne.

Malheureusement, lorsque le président de la République menace d'utiliser son veto à l'OMC, ce n'est pas pour résister aux pressions inadmissibles des Etats-Unis sur les OGM, mais pour « défendre avec détermination l'agriculture comme un élément de la puissance économique

de notre pays ». Très probablement donc cette agriculture ultra-productiviste qui détruit ici l'environnement et déstabilise, par ses exportations subventionnées, les marchés agricoles de nombreux pays du Sud, poussant ainsi des millions de paysans à la ruine. (10)

Il est à craindre que les OGM ne soient considérés comme un élément de développement de cette puissance agricole. Comme disait M. Juppé « *On ne peut pas se mettre à l'écart de la recherche et du progrès* ». Le risque est grand de voir nos gouvernants céder – plus que volontiers – aux pressions des États-Unis et ouvrir en grand notre pays aux OGM, pour mieux gagner sur d'autres secteurs agricoles...

Grenelle : les OGM sont un test

Les citoyens en Europe et en France savent que tout ce qu'ils ont obtenu après des années de luttes et de pressions – moratoire de fait, législation moins laxiste, début d'éti-quetage – n'a été concédé qu'à contre-cœur par des élites politiques et industrielles toutes acquises aux OGM. Alors, ce n'est pas le fait de nous faire miroiter un moratoire qui nous fera baisser la garde. Avec les 10 années de recul sur les cultures commerciales d'OGM dans le monde, les faits s'accumulent :

- L'an dernier déjà, la Commission européenne reprenait à son compte les doutes émis par les opposants aux OGM agricoles.
- Cette année, l'Allemagne justifie la suspension du maïs MON 810 en s'appuyant sur des études scientifiques.
- L'Autriche, la Hongrie, la Pologne, la Grèce et de fait l'Italie ont un moratoire bloquant – au moins – cet OGM.
- Le rapport des Amis de la Terre-International publié en début d'année démontre sur la base d'études indépendantes que les OGM n'apportent que des problèmes mais pas de solution à la faim dans le monde, à la réduction de l'usage des pesticides ou à l'augmentation des rendements (11).
- Le dernier rapport des Amis de la Terre Europe démontre que les biotechnologies agricoles ont échoué et que des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement créent plus d'emplois (12).

Tous ces faits justifient largement un moratoire général sur les OGM agricoles en France et dans l'Union européenne. Si le gouvernement veut démontrer le sérieux de ses intentions dans le domaine de la protection de l'environnement, en matière agricole, le premier pas est d'ordonner l'arrachage du maïs MON 810 en France. Pas besoin d'attendre « Grenelle ».

1. Arrêté de l'Office Fédéral allemand pour la Protection des Consommateurs et la Sécurité Alimentaire
2. Parmi les points les plus importants : revenir sur la responsabilité collective lorsqu'on ne peut déterminer d'où vient la source de la pollution génétique, limiter l'accès du public aux informations, etc..
3. Voici ce qu'écrivait notre collègue de BUND/Amis de la Terre Allemagne à propos de la tentative de M. Seehofer de limiter l'accès à l'information sur les OGM, des citoyens « La tentative de Seehofer de maintenir secrète la localisation des champs d'OGM rappelle fatalement la « Loi sur la protection des données environnementales » de la RDA. A cette

époque les citoyens et les media n'avaient pas accès aux données concernant l'environnement et leur publication était punie. Un retour à ces pratiques datant d'une époque pré-démocratique devrait quand même rappeler de tristes souvenirs à la chancelière Mme Merkel, elle-même originaire d'Allemagne de l'Est. » Toute ressemblance entre la politique d'information des citoyens en France et celle d'une ex-dictature communiste est-elle fortuite ?

4. Voici des extraits de l'interview accordé par M. Juppé au journal Sud-Ouest le 1er juin et intitulé « Je n'ai jamais dit "moratoire" » :

Vos déclarations récentes sur les OGM ont suscité des interprétations diverses. Etes-vous vraiment disposé à suivre l'exemple allemand ? Alain Juppé : « Je n'ai jamais prononcé le mot de "moratoire". J'ai simplement dit que, sur le Monsanto 810, il y a un problème de production de la toxine qui ne se déroule pas comme prévu. Avec Christine Lagarde, la ministre de l'Agriculture, nous avons saisi le Comité du Génie Biomoléculaire (1), qui rendra son avis le 12 juin. Concernant l'Allemagne, elle a pris une clause de sauvegarde, mais lui reste à la faire valider au niveau européen ». Comment ce dossier peut-il évoluer ? Il y a un cadre juridique. La France a commencé à transposer la directive européenne sur les OGM. Par ailleurs, la discussion d'un projet de loi a débuté au Sénat mais n'a pu aller à

son terme jusqu'à présent. A l'issue du Grenelle sur l'environnement, on verra si l'on poursuit le dispositif législatif. Il pourrait donc être remis en cause ? On verra si l'on apporte des modifications. On peut toujours discuter des modalités. Sur le fond, je dis qu'on ne peut pas se mettre à l'écart du progrès et de la recherche, mais qu'il faut s'entourer de toutes les garanties.

5. « Commission européenne et OGM : les doutes qu'on nous cache »

6. « Les Amis de la Terre condamnent fermement l'incivisme d'une poignée d'agriculteurs extrémistes »

7. Sur Mme Lagarde, voir la note (1) de notre article « OGM : OMC juge et partie ! »

8. Ces gesticulations ne devraient pas impressionner nos gouvernants puisque l'Union Européenne n'a pas été condamnée par l'OMC ; voir notre article « Conflit OGM à l'OMC : confirmation que les États-Unis n'ont pas gagné »

9. Voir l'article intitulé « OGM : rambo fait pression sur l'Union européenne » et le mémo en anglais, qui dévoile quelques extraits de mails édifiants !

10. « OMC et agriculture : ruine et exode rural pour des millions de paysans du Sud »

11. Résumé en français du rapport intitulé « Agriculture et Alimentation »

12. « The EU's Biotechnology Strategy : mid-term review or mid-life crisis ? »

LE COLLECTIF « ALERTE OGM » continue son combat

A PRÈS le temps des occupations, notamment de la coopérative Lur Berri et de la DDA à Pau, vient celui de l'information. Le collectif a organisé le samedi 9 juin une journée festive avec une conférence d'un des scientifiques les plus réputés sur la question des OGM. Le Dr Christian Velot, maître de conférences en génie moléculaire et membre du comité scientifique du Criigen, écrit en ces termes :

« Les faucheurs d'OGM sont des éveilleurs de conscience ; les "plantes-médicaments" ne sont rien d'autre que le cheval de Troie des OGM agricoles... Lundi 11 décembre 2006 ».

Ne pouvant être présent ce jour aux côtés de Monique Burnichon et des faucheurs volontaires, le Dr Christian Velot a adressé cette lettre, lue par Monique lors du débat à la MJC de Firminy :

« Chers Amis,
C'est avec grand regret que je ne puis être parmi vous

aujourd'hui pour apporter mon soutien aux faucheurs de Nonette, et à travers eux, à l'ensemble des faucheurs volontaires.

Comme vous le savez, en tant que biologiste moléculaire, je fabrique et j'utilise des OGM toutes les semaines, dans le cadre de mes recherches fondamentales et de mon enseignement à l'Université. Et c'est justement pour cette raison que je sais à quel point il est irresponsable de disséminer les OGM dans l'environnement et dans les assiettes, tant cette technologie est, non pas « chirurgicale » comme on essaie de nous le faire croire, mais au contraire totalement aléatoire. Il n'y a pas un seul scientifique au monde, pas même Claude Allègre, qui est capable d'appréhender de manière exhaustive, ce que peuvent être à court, moyen ou long terme, les conséquences d'une modification génétique sur l'ensemble du métabolisme d'une plante et ses répercussions dans la chaîne alimentaire, ou encore sur ses

interactions avec l'environnement. Il en découle des risques sanitaires et environnementaux absolument imprévisibles. Ces risques sont bien évidemment exacerbés lorsqu'il s'agit de « plantes-médicaments » (comme c'est le cas pour le maïs de Méristem produisant la lipase gastrique de chien destinée aux enfants atteints de mucoviscidose), car il s'agit alors de mettre la pharmacie en plein champ, et de prendre ainsi le risque qu'une molécule qui nécessite une prescription médicale se répande dans la nature et soit consommée de façon incontrôlée par des individus ou des animaux.

Les « plantes-médicaments » nous sont présentées comme une technique révolutionnaire pour produire des protéines d'intérêt pharmaceutique alors qu'il y a près de 25 ans que la « technologie OGM » est utilisée en laboratoire pour produire de telles protéines à visée thérapeutique (insuline, hormone de croissance, facteurs de coagulation, vaccins, etc..) en

utilisant des cellules en culture (bactéries, levures, cellules d'insecte, d'ovaires de hamster, ou encore plus récemment, des cellules végétales) multipliées à grande échelle dans des fermenteurs entièrement clos. Les « plantes-médicaments » ne sont donc rien d'autre que le cheval de Troie des OGM agricoles que l'on essaie une fois de plus de nous imposer en utilisant la vitrine médicale et en jouant de la corde sensible comme on sait si bien le faire au pays du Téléthon. Les enfants atteints de mucoviscidose sont aux plantes génétiquement modifiées ce que les enfants atteints de myopathie sont au Téléthon : un outil publicitaire pour alimenter les caisses d'une usine à gaz qui, au nom de la recherche agronomique ou sur les maladies génétiques, ne sert qu'à satisfaire l'ambition malsaine d'une poignée de techno-scientifiques. Les faucheurs d'OGM, et de « plantes-médicaments » en particulier, ne sont pas des obscurantistes, des passésistes ou des anti-science. Ils ne sont pas contre la technologie OGM en tant que telle, certains d'entre eux étant eux-mêmes des patients qui se soignent avec des « protéines-médicaments » obtenues par cette technologie en laboratoire. Ils sont contre les applications qui en sont faites dans l'environnement, car ils refusent que la planète soit une paillasse de laboratoire, et les consommateurs des cobayes. Les faucheurs d'OGM sont au contraire des éveilleurs de conscience qui ont alerté l'ensemble des citoyens et ainsi fait en sorte que le débat puisse exister, y compris au niveau du monde scientifique. Les faucheurs d'OGM sont aujourd'hui sur le banc des accusés. Ils seront demain les héros d'une résistance qui refuse que l'on sacrifie l'environnement et la sécurité sanitaire au nom de pressions mercantiles et d'idéologies scientistes. Je les soutiens de tout mon cœur et de toutes mes forces. Bien à vous, Christian Vélot Docteur en biologie ».

MOURIR DE FAIM

Importance du mode d'agriculture

La FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) a tenu début mai une conférence internationale où elle incite les nations à développer l'agriculture biologique pour enrayer la faim dans le monde tout en préservant l'environnement et en atténuant considérablement les effets du réchauffement climatique.

La FAO est une organisation regroupant 189 états-membres et elle emploie 3600 personnes sur toute la planète. Les déclarations de la FAO sont une véritable remise en cause de la pétrochimie, de l'agriculture intensive et des multinationales vendeuses d'OGM. Dans les 50 prochaines années, l'agriculture va être le secteur vital le plus fragilisé par le changement climatique, le prix du pétrole, la promotion des nécro carburants, la diminution des approvisionnements en eau. Elle devra par ailleurs faire face à la croissance démographique.

Réchauffement de la planète

L'agriculture intensive y contribue pour 1/3 par le CO2 qu'elle rejette. Si l'on tient compte de tous les gaz à effet de serre et pas seulement du CO2, l'agriculture arrive en tête avec 26% ! Le professeur Pimentel (Université de Cornell, USA) estime que si l'on pratiquait l'agriculture bio sur la totalité des USA, cela compenserait les émissions de CO2 de 158 millions d'automobiles. L'agriculture biologique génère de 48 à 60% d'émissions de CO2 en moins que l'agriculture intensive.

Sécurité alimentaire

Les multinationales de l'agrochimie avec la complicité de certaines administrations ravagent la planète en promouvant une agri-

ILS N'ONT QU'A MANGER PLUS !
TÉ PARDI !!



culture hautement toxique qui empoisonne l'humanité, les animaux domestiques et les nappes phréatiques. Le rapport de la FAO reconnaît que les aliments biologiques sont généralement plus riches en micronutriments, que ce système de production renforce les défenses immunitaires des animaux et la résistance des végétaux aux maladies.

Les besoins en eau et la qualité des sols

Selon l'agronome Claude Bourguignon, 90% de l'activité biologique des sols cultivés a été détruite par l'agriculture intensive en Europe. Le taux de matière organique est passé de 4% à 1,4% en 50 ans. En France, 60%

des sols sont frappés d'érosion. Nous perdons actuellement en moyenne 40 tonnes de sol par hectare et par an.

En agriculture biologique les sols sont plus riches en matière organique et en biomasse microbienne. La structure de ces sols favorise le drainage, la percolation et la rétention de l'eau (de 20 à 40% supérieure). En conséquence, les besoins en irrigation sont moins importants et le rendement des récoltes est plus élevé en période de sécheresse. La qualité de l'eau est par ailleurs préservée.

La Conférence a souligné que l'agriculture biologique stimule le développement rural en luttant contre la pauvreté des paysans grâce à des salaires équitables. Le compte rendu de ce congrès international publié par la FAO constitue un excellent document de travail pour les pays désireux de mettre en place une agriculture durable dont le succès dépend de l'existence d'une véritable volonté politique.

Christiane Loyce

Quelques chiffres

- 36 millions de personnes meurent de faim chaque année sur un total global de 62 millions de morts.
- Conséquence de l'agriculture intensive : 2420 tonnes de sol par seconde partent dans les océans.
- En 20 ans 300 millions d'hectares (6 fois la surface de la France) de forêts tropicales ont été détruits.
- Il faut de 500 à 1500 l d'eau pour produire un kilo de maïs.
- Il faut 100 000 litres d'eau pour produire 1 kg de bœuf.
- Consommation mondiale de viande en 1950 : 44 millions de tonnes ; en 2005 : 265 millions de tonnes.

ÉTUDE DE LA QUALITÉ DES EAUX DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR

Suivi bactériologique et des sels nutritifs dans l'eau

Cette étude a été publiée en avril 2002 par la Direction Départementale de l'Équipement, Cellule Qualité des Eaux Littorales. Elle est le résultat de 4 campagnes de prélèvements qui se sont déroulées du 15/11/2000 au 04/07/01, en général sur 3 ou 4 jours du fait des contraintes de la marée. Les échantillons d'eau ont donc été prélevés environ tous les deux mois et ont concerné les bactéries fécales et les sels nutritifs. Trois secteurs totalisant 31 stations de prélèvements ont été définis : rive droite (10), rive gauche (9), axe de l'estuaire (9) et Nive (3). Les mesures ont toujours été effectuées en fin de marée descendante (4 à 6 heures après la haute mer), hors de l'influence des eaux saumâtres.

Bactériologie

1) *Escherichia coli* :

L'importance des germes bactériologiques constitue l'élément le plus déclassant de l'estuaire. L'évolution de la teneur en E.c. dans l'axe du fleuve fait apparaître des concentrations moyennes toujours supérieures pour atteindre 11 000 NPP/100ml à l'embouchure dépassant ainsi la norme impérative d'après le décret n°81-324 du 7 avril 1981.

Les stations de mesures identifiées comme des sources de pollution bactériologique les plus importantes sont situées à Tarnos, Bayonne, Boucau et Bayonne, pour la rive droite, Anglet, Mouguerre, Lahonce, Guiche pour la rive gauche et Villefranque pour la Nive.

2) Entérocoques :

L'évolution des concentrations en entérocoques dans l'axe du fleuve montre des teneurs moyennes toujours supérieures pour culminer à 1508 NPP/10ml au débouché en mer dépassant toujours la norme guide pour les entérocoques.

Comme pour E.c., il est mis en évidence pour les entérocoques une dégradation de la qualité des eaux à la limite du domaine public maritime naturel.

Les stations de mesures identifiées comme des sources de pollution bactériologique les plus importantes sont les mêmes que celles observées pour E.c.

Sels nutritifs

1) Nitrates (NO3) :

Les concentrations moyennes en nitrates sont peu variables dans l'axe de l'estuaire, elles sont comprises entre 6,3 et 8,86 mg/l et traduisent une *bonne qualité* de l'eau.

La part de la Nive atteint 19% du flux total de la zone étudiée. Les stations de mesures identifiées comme des sources excessives en nitrates sont : Bayonne et Anglet.

2) Nitrites (NO2) :

Le nitrite est un des paramètres les plus déclassants sachant que les concentrations moyennes de la totalité des stations dans l'axe de l'Adour, allant de 0,06 à 0,09 mg/l dépassent les valeurs maximales autorisées pour être aptes à la vie des poissons.

Les stations de mesures identifiées comme des sources excessives en nitrites sont : Tarnos, Bayonne, Boucau, Anglet, Mouguerre, Lahonce, Urt, Guiche et Villefranque.

3) Ammonium (NH4) :

Il est observé une uniformité des concentrations moyennes pour l'am-

monium, comprises entre 0,11 et 0,21 mg/l, qui traduit une *bonne qualité* de l'eau de l'estuaire.

Les stations de mesures identifiées comme des sources excessives en ammonium sont : Tarnos, Bayonne, Anglet.

4) Azote kjeldahl (NK) :

L'uniformité constatée au niveau des concentrations moyennes de NK, comprises entre 0,99 et 1,70 mg/l, qualifie les eaux de l'Adour de *bonne qualité*.

Les stations de mesure identifiées comme des sources excessives en NK sont : Tarnos, Bayonne, Boucau, Anglet et Lahonce.

5) Orthophosphates (PO4) :

Les concentrations moyennes en PO4 sur l'axe de l'estuaire sont sensiblement homogènes, elles varient de 0,17 à 0,42 mg/l. En amont, on trouve une eau de *qualité excellente* et en aval, à partir de Lahonce, on peut considérer que l'eau est de *bonne qualité*.

Les stations de mesures identifiées comme des sources excessives en PO4 sont : Tarnos, Bayonne, Boucau, Anglet, Mouguerre et Lahonce.

6) Phosphore total (Ptot) :

Les concentrations moyennes en Ptot dans l'axe de l'Adour, comprises entre 0,10 et 0,17 mg/l, présentent une uniformité traduisant ainsi une *bonne qualité* de l'eau.

Les stations de mesures identifiées comme des sources excessives en phosphore total sont : Tarnos, Bayonne, Boucau, Anglet, Mouguerre, Lahonce.

Identification des sources potentielles de pollution

On remarque que les paramètres déclassants les plus préoccupants

sont la bactériologie et les nitrites. En effet, en ce qui concerne la rive droite, la rive gauche, l'axe de l'estuaire et la Nive, on retrouve une uniformité au niveau de la bactériologie et des nitrites avec un nombre non négligeable de stations dont les concentrations sont importantes.

On observe qu'il existe au total 9 stations de prélèvements dont le nombre de paramètres déclassants est le plus important : la station T24 qui regroupe les eaux du bypass de la STEP de Tarnos et de rejets industriels, la station B23 réunissant un ruisseau canalisé, les rejets de la STEP de Tarnos et des eaux usées non traitées, la station B22 englobant un ruisseau et les eaux de la STEP du Boucau, la station BB31bis située au débouché du rejet de la STEP de Saint Frédéric, la station A6 qui se trouve au débouché du rejet de la STEP du Pont de l'Aveugle, la station A7 située sur le ruisseau Aritxague, la station M10 récoltant les eaux de la STEP de Mouguerre, la station L12 qui récupère les eaux d'une installation classée (TPM) à Lahonce et la station B42 située au débouché de la Nive.

Bactériologie : La qualité bactériologique est primordiale au niveau de l'embouchure du fait des risques encourus. Si dans la plupart des cas les eaux usées transitent par les stations d'épuration, la pollution bactériologique n'est pas totalement abattue. Dans le milieu récepteur, les germes sont dilués et meurent généralement au bout de quelques heures, d'autres survivent et peuvent se développer. Les bactéries apportées par les eaux usées auront un temps de survie variable selon l'espèce et les conditions de milieu.



Contre la libéralisation du secteur de l'électricité*

Un combat individuel et collectif de défense du service public

AU 1ER JUILLET 2007 tous les particuliers auront « la liberté de choisir leur fournisseur d'électricité et de gaz en faisant jouer la concurrence ». La création d'un marché européen de l'électricité et du gaz n'est que la mise en œuvre dans ce secteur de la logique néo-libérale. La libéralisation du secteur de l'énergie en Europe a été initiée en 1996 par une directive européenne et son niveau d'achèvement varie selon les pays. En France, l'étape du 1^{er} juillet représente la dernière phase de l'ouverture à la concurrence. Après les gros industriels en 2000, puis les PME-PMI en 2004, ce sera au tour des usagers particuliers. Pourtant le bilan de l'ouverture à la concurrence s'avère catastrophique.

La concurrence ne fait pas baisser les prix !

Les industriels et les professionnels ont déjà vécu l'expérience : le prix du kilowattheure s'est envolé sur le marché « libre » tandis que les tarifs régulés d'EDF restaient à peu près stables. Depuis Pan 2000, en France comme dans l'union européenne, les entreprises industrielles peuvent « profiter » d'un marché libre de l'électricité en choisissant leur fournisseur. Dans la plupart des pays concernés, cette libéralisation s'est traduite par une envolée des prix souvent spectaculaire. En cinq ans, de 2001 à 2006, ils ont augmenté de 39 % en Espagne, de 49 % en Allemagne, de 67 % en Finlande, de 77 % en Suède, de

81 % au Royaume-Uni, de 92 % au Danemark ! Et en France ? Pour les entreprises qui ont préféré conserver les tarifs régulés d'EDF, l'augmentation n'a été « que » de 11 %. Par contre, celles qui les ont abandonnés, et l'abandon est irréversible, ont vu leur facture d'électricité croître en moyenne de 76 %. De quoi faire réfléchir les particuliers qui se voient offrir la « liberté » du marché au 1^{er} juillet... Les hausses les plus importantes sont souvent enregistrées au niveau des populations les plus faibles (ainsi, en Grande-Bretagne, les inégalités sont flagrantes puisque les classes les plus pauvres paient leur électricité plus de 30 % plus cher que les ménages de la classe moyenne qui, eux-mêmes, paient 30 % de plus que les industriels...).

Des dysfonctionnements déjà importants !

La libéralisation du secteur de l'électricité, outre son échec patent à faire baisser les prix, a entraîné de graves dysfonctionnements, de natures diverses : pannes et coupures de courant en Californie, Grande-Bretagne, Italie, Espagne et récemment, en novembre 2006, une coupure en cascade qui a touché plus de 10 millions de foyers européens ; sous-investissements chroniques dans les moyens de production et le réseau.

Pour un service public de l'énergie

Malgré ces constats sur l'échec du marché, reconnu y compris par de nombreux libéraux, la

marque aveugle vers l'ouverture totale à la concurrence se poursuit, avec tous les risques qu'elle entraîne. La politique énergétique, compte tenu de ses conséquences en termes environnemental et social, doit appartenir aux citoyens. Leur intervention est le levier indispensable à la démocratisation des services publics. Notre objectif doit être la création d'un service public de l'énergie en Europe et en France. Cela passe par l'abrogation des directives européennes qui instaurent le marché de l'électricité et du gaz et la non-application de l'ouverture du marché aux particuliers prévue en France au 1^{er} juillet 2007. La création d'un service public de l'énergie doit permettre un droit effectif à l'énergie pour tous, et doit s'appuyer sur des économies d'énergie, sur la définition et le contrôle citoyen de la politique énergétique sur des choix de modes de production diversifiés qui intègrent les conséquences sociales et environnementales sur l'effort de recherche dans la maîtrise de l'énergie et la production du futur.

Le tarif de service public en danger !

Que le tarif régulé d'EDF soit très largement en dessous des prix dits libres constitue un obstacle de taille au développement du marché : les particuliers ne s'y aventureront pas spontanément ! La solution libérale consiste donc à les y pousser en supprimant, doucement mais sûrement, le tarif régulé ! La raison invoquée est

que la persistance de tarifs régulés « prive les clients du libre choix du fournisseur ». Ainsi un tarif public moins cher que le prix de marché nuirait à « la concurrence qui est le seul moyen de faire baisser les prix » ! La loi relative au secteur de l'énergie de décembre 2006, tout en mentionnant la pérennisation des tarifs régulés, organisait concrètement leur disparition. En effet, la sortie de ces tarifs (achat d'électricité ou de gaz sur le « marché libre ») est définitive, aucun retour à ces tarifs n'étant ensuite possible. Les tarifs régulés ne pourront plus bénéficier aux particuliers qui emménageront dans un logement dont les propriétaires y auront déjà renoncé. Enfin, ils ne devaient plus pouvoir exister dans le cas des logements neufs ; la loi sur « le droit opposable au logement » de mars 2007 revient sur cette dernière disposition en permettant que les logements neufs bénéficient des tarifs réglementés de l'électricité jusqu'au 1^{er} juillet 2010. Ce n'est qu'un report, et de plus, il ne vaut que pour l'électricité, et non pour le gaz.

EDF (comme GDF) doit être déprivatisée, (re)trouver le caractère démocratique qu'avaient voulu impulser ses fondateurs et être mise au service du public. Le tarif régulé doit rester l'outil du service public pour garantir l'égalité de traitement entre les usagers par la péréquation tarifaire.

* Le Conseil scientifique d'Attac

Risques industriels et communication

DÉPUIS l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001, la réglementation a évolué et impose aux sites classés pour la protection de l'environnement, de communiquer avec les riverains quant aux risques encourus. Cet accident a relancé la méfiance des riverains, voire des salariés, par rapport à la sécurité des installations industrielles.

De la pédagogie vers les populations riveraines, visant à expliquer le fonctionnement des installations, notamment dans une installation SEVESO seuil haut, la dangerosité des produits utilisés et les efforts engagés en matière de sécurité démontrés permettront à ces populations de mieux comprendre les enjeux du site ; elle pourra même accepter l'éventualité d'un incident. L'obligation des sites industriels où ont été relevées des pollutions est la participation à un SPPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles), qui regroupe les industriels, les administrations, les associations, les experts. Les SPPPI sont centrés sur les rejets au niveau d'un bassin industriel et sont animés par les DRIRE (Direction Régionale de l'industrie de la Recherche et de l'Environnement).

Pour les sites SEVESO seuil haut, les CLIC (Comités Locaux d'Information et de Concertation) sont des structures dédiées aux risques sur des sites ou bassins industriels. Appuyés par des experts, les gestionnaires de risque, riverains, salariés et associations donnent leur avis sur les plans d'urgence, actions et documents utilisés par les sites comme moyen d'information.

La politique des industriels doit être :

A. Entamer le dialogue en interne sur les questions spécifiques à la sécurité, pour noter les points forts et les mettre en avant, mais aussi, surtout, les points faibles du site, pour les corriger immédiatement. Il ne s'agit pas de s'acheter une virginité pour le site en lançant des démarches de communication, mais d'agir pour améliorer ses performances. Ensuite c'est vers les salariés qu'il faut entamer la démarche.

Vivant dans l'usine, ils sont les premiers concernés, ils sont par ailleurs membres d'associations locales, voire élus municipaux. Premiers porte-parole du site. Il est essentiel qu'ils puissent répondre aux questions.

Les cinq erreurs à éviter

- Tenir les salariés à l'écart de la communication ;
- Cacher des informations à la communauté ;
- Attendre une crise pour entamer le dialogue ;
- Préférer le jargon à un langage clair ;
- Minimiser ou dissimuler les risques réels.

B. Monter un panel de consultation.

Les CLIC intègrent de fait les partenaires sociaux des entreprises ; il est important de ne refuser personne dans ces panels, chacun doit s'exprimer et toutes les questions doivent être acceptées. La tradition du secret doit disparaître, ainsi la communication sur le site doit être la plus large possible.

C. Faire connaître ses actions et ses activités.

Modifications de process, si besoin est, assurer la crédibilité en agissant vite par exemple lorsque des odeurs gênent les riverains en vue de les éradiquer, procéder de même pour les nuisances sonores. Une bonne idée est d'associer son nom à des démarches de sécurité plus globales. Ainsi ARKEMA a développé un partenariat avec la Croix Rouge pour former des secouristes, en associant des salariés de l'entreprise.

En faisant comprendre aux communautés environnantes l'utilité de ce qui est produit ou stocké sur un site à risques, on développe son acceptabilité sociale.

Sur la Zone Industrielle du port de Bayonne, si quelques efforts sont à noter, il reste encore beaucoup à faire, notamment en matière de transparence quant aux activités pratiquées, aux nuisances sonores et olfactives, à la sécurité générale du port, aux rejets atmosphériques d'ADA et de la zone industrielle portuaire en général.

EN BREF!

Pour ceux qui ont une connexion ADSL, allez rendre visite au blog « zapping land ». Vous y trouverez tous les derniers zap-pings de Canal+ qui vous changeront de l'obscénité des journaux dits « d'information » traditionnels : <http://zappingland.blogspot.com>
Un grand merci au militantisme de l'animateur.

« Arrêt sur image » : Il semblerait qu'Arlette Chabot ne soit pas étrangère à la déprogrammation de l'émission de Schneiderman. Depuis de longues années DS met des bâtons dans les roues des stratégies d'intoxication informative des grands médias. Son utilité n'est plus à prouver. Manifestez votre désapprobation-inquiétude en signant la pétition sur : <http://arret-sur-images.heraut.eu/>

« Votre carte d'électeur ou d'électrice est beaucoup plus importante que votre carte de sécurité sociale ; car si vous ne vous servez pas de votre carte d'électrice ou d'électeur, un jour vous n'aurez plus de carte de sécurité sociale. »
Citation de Lucie Aubrac dans le reportage « Lucie Aubrac en plein cœur » de E. Laborie sur Arte.

RAZ DE MAREE A St PIERRE D'IRUBE

SOLLICITÉ par l'association ADIRH après le violent orage dans la nuit du 9 au 10 juin 2007, M. IRIART, maire de la commune de St Pierre d'Irube, a constaté avec son adjoint M. Lambure, le dimanche matin, les débordements d'eau et les coulées de terre sur les propriétés en contrebas du domaine Castelnau ; il a évoqué, devant les riverains présents, l'effectivité d'un glissement de terrain du champ de M. Castelnau.

Les services techniques de la commune sont intervenus rapidement pour effectuer les premiers travaux de nettoyage et d'évacuation des boues et de l'eau stagnante.

Afin de remédier à ces problèmes récurrents d'inondations et d'éboulements qui ont de plus en plus tendance à augmenter en nombre et en intensité, il appartient à la commune d'appliquer

les stipulations de l'article L 211-7 du code de l'environnement qui habilite les collectivités territoriales à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, action, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et visant (entre autres) la maîtrise des eaux pluviales, la défense contre les inondations.

L'association a transmis les copies des photos et des courriers des riverains sinistrés (un riverain a été inondé 2 fois en 1 mois) qui démontrent le caractère d'intérêt général de l'intervention de la commune pour la protection du lotissement communal Harretche-Castelnau.

Les riverains comptent sur la diligence de la municipalité pour prendre les mesures nécessaires à endiguer les risques que pourrait occasionner une prochaine forte pluie.

PERSEPOLIS

PRIX DU JURY - CANNES 2007

QUAND on tire un film animé d'une bande dessinée, on craint le pire. En général c'est un fiasco.

Pas ce coup-ci ! Non, pas ce coup-ci ! L'animation réalisée par Marjane Satrapi et Vincent Paronnaud est un régal. Il s'en dégage une légèreté, une élégance, un calme (même dans les instants les plus graves) qui emportent l'adhésion du spectateur.

Persepolis, c'est l'histoire d'une gamine indocile, impertinente, affûtée, curieuse de tout, qui traverse l'histoire de son pays : l'Iran. La répression du Shah qui frappe le pays entier et particulièrement sa famille, la révolution islamique qui emporte les espoirs d'émancipation, l'obscurantisme qui s'abat, la guerre avec l'Irak, un premier exil en Autriche, l'adolescence, le retour, la déprime, le mariage, le divorce et le second



exil. Ouf ! Tout cela sur les épaules d'une enfant puis d'une jeune femme.

Cela pourrait présager d'un film lourd et anxieux, mais la malice, la poésie, l'humour accompagnent le film, comme un pied de nez à la dictature des uns et l'indifférence des autres.

Persepolis c'est aussi un magnifique portrait de femmes : Marjane bien sûr mais aussi sa grand mère, tranchante, émancipée, lucide et qui glisse tous les jours

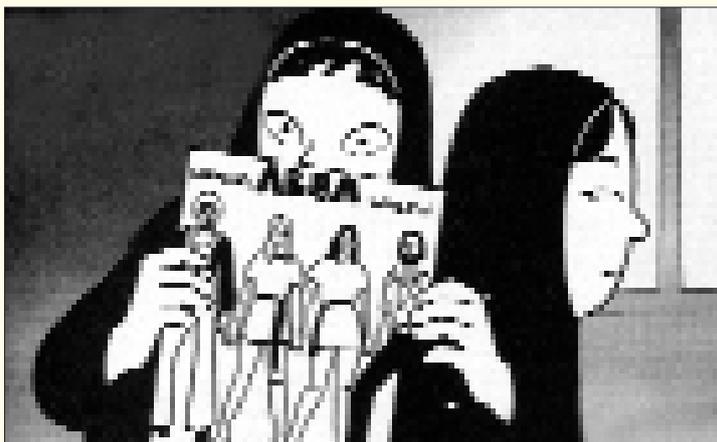
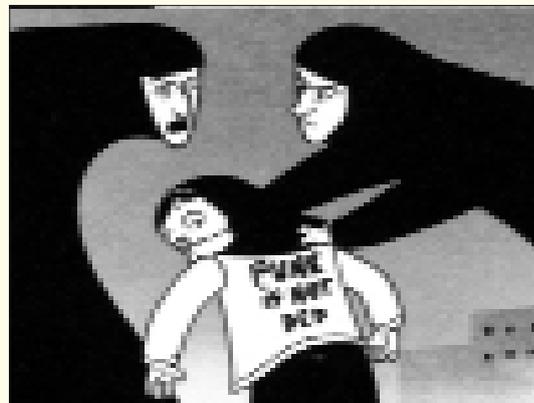
des fleurs de jasmin dans son soutien gorge...

Enfin, Persepolis c'est un terrible appétit de vivre qui prend racine dans l'enfance, et ce regard enfantin et frais, même dans les moments les plus sombres, ne s'éteint jamais.

A l'Atalante, notre cinéma préféré, jusqu'au 24 juillet.

arc • en • ciel
Ortzadar

Tél / Fax : 05 59 31 85 82 — Courriel : ortzadar @ bigfoot.com



Abonnement à **ORTZADAR**
Bimestriel - 1 an : 13€
De soutien : 18€



NOM, Prénom
Adresse
CP.....Ville

Bulletin à retourner à :
B.P.4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

Ortzadar - Alternative Pays Basque
est édité par l'association loi 1901 du même nom
Commission paritaire n° 0711 G 88241
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE
Mise en page et illustrations : José-Antonio AGUIRRE
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne